



Québec, 3 juin 2026

Déclaration commune des organismes de regroupements nationaux de personnes handicapées du Québec, en vue de l'élection générale québécoise d'octobre 2026

En cette Semaine nationale des personnes handicapées et à quelques mois de l'élection générale québécoise prévue à l'automne 2026, l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) et la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) sont réunies et interpellent publiquement les principales formations politiques du Québec afin que les personnes en situation de handicap occupent enfin la place qui leur revient dans le débat démocratique québécois.

Les personnes ayant des incapacités représentent aujourd'hui plus de 1 422 000 de Québécoises et de Québécois dont la très grande majorité sont représentées par nos quatre organismes. Elles sont présentes dans toutes les régions du Québec, dans tous les milieux, dans toutes les réalités sociales et économiques. Elles sont des étudiantes et des étudiants, des travailleuses et des travailleurs, des parents, des proches aidants, des bénévoles, des entrepreneures, des citoyennes et des citoyens engagés qui contribuent activement au développement culturel, social et économique du Québec.

Pourtant, malgré cette réalité incontournable, les enjeux liés aux personnes en situation de handicap demeurent encore trop souvent absents, fragmentés ou relégués au second plan dans les discussions politiques et dans les grandes orientations publiques.

Nous considérons qu'il est temps que cette situation change.

À l'approche de l'élection provinciale de 2026, **nous demandons officiellement à la Coalition Avenir Québec, au Parti libéral du Québec, au Parti québécois, à Québec solidaire et au Parti conservateur du Québec** de prendre des engagements clairs, structurants et mesurables à l'égard des personnes en situation de handicap et d'inclure ces engagements dans leur plateforme électorale et leur cadre financier respectifs.

Les personnes en situation de handicap ne doivent plus être perçues uniquement à travers le prisme des services, des limitations ou de la dépendance. Elles doivent être reconnues pour ce qu'elles sont réellement : des citoyennes et citoyens à part entière, possédants des compétences, des talents, des aspirations et une volonté réelle de contribuer pleinement au développement de la société québécoise.



Cela exige toutefois des choix politiques concrets.

Nos organisations identifient six grands axes sociaux et politiques qui doivent faire l'objet d'engagements électoraux immédiat et précis de la part des partis politiques québécois.

Le logement. Trop de personnes en situation de handicap vivent encore dans des conditions précaires ou dans des logements qui ne répondent pas à leurs besoins essentiels. Le Québec doit augmenter de façon significative l'offre de logements accessibles, adaptables et financièrement abordables afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dans la dignité, d'exercer leur autonomie et de choisir leur milieu de vie.

L'emploi. Les personnes en situation de handicap continuent de faire face à des obstacles systémiques importants en matière d'inclusion et de maintien en emploi, malgré leurs compétences et leur volonté de contribuer activement à la société. Nous demandons des mesures structurantes favorisant l'accès au marché du travail, l'adaptation des milieux professionnels, la lutte contre la discrimination ainsi que la reconnaissance pleine et entière du potentiel des personnes en situation de handicap.

Le revenu. Aucune personne ne devrait être condamnée à la pauvreté en raison de sa situation de handicap. Le Québec doit mettre en place des mesures assurant des revenus suffisants pour permettre aux personnes concernées de vivre dans la dignité et d'assurer leur participation citoyenne.

La santé et les services sociaux. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à des services de qualité, adaptés à leurs besoins et offerts dans des délais et conditions raisonnables. Cela inclut notamment l'accès aux soins, aux services de soutien à domicile, aux aides techniques, aux services spécialisés ainsi qu'aux mesures favorisant l'autonomie et la participation sociale.

L'éducation. Une société réellement inclusive commence par une éducation accessible et inclusive. Les élèves ainsi que les étudiantes et les étudiants en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement nécessaires à leur réussite éducative, et ce, à tous les niveaux du parcours scolaire et de formation.

Le transport et la mobilité durable. Qu'il s'agisse du transport collectif ou du transport adapté. L'accès aux déplacements constitue une condition essentielle à l'exercice des droits, à l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins et à la vie communautaire. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir compter sur des services accessibles, fiables, sécuritaires et disponibles sur l'ensemble du territoire québécois à des conditions qui tiennent compte de leurs besoins.



Les prochains mois représenteront une période déterminante pour l'avenir des personnes en situation de handicap au Québec. **Les choix qui seront faits par les partis politiques dans le cadre de cette campagne électorale auront des conséquences concrètes sur les choix démocratiques de plus de 1,5 million de Québécoises et Québécois.** Les futurs élus provinciaux doivent s'engager dès maintenant à prendre les mesures nécessaires à l'égard des six thèmes qui précèdent pour assurer une meilleure qualité de vie aux Québécoises et Québécois en situation de handicap.

Nos organisations entendent demeurer pleinement engagées dans ce débat démocratique et poursuivre leurs interventions auprès de l'ensemble des formations politiques au cours des prochains mois.

Les personnes en situation de handicap ne demandent pas de privilèges. Elles demandent seulement que les moyens nécessaires soient pris pour exercer pleinement leur citoyenneté et contribuer, à égalité, au développement du Québec comme le ferait tout autre citoyenne et citoyen du Québec.

Isabelle Tremblay, Directrice générale, AQRIPH
Paul-Claude Bérubé, Directeur général, COPHAN
Lili Plourde, Directrice générale, FQA
Amélie Duranleau, Directrice générale, SQDI